



NUMÉRO	SUJET
49-2019- DISREN	Demande de crédit de CHF 32'000 pour la requalification de la RDU 1^{ère} étape Eysins
	RESPONSABLE(S) POLITIQUE(S)
	Frédéric Mani Pierre Graber Boris Mury

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Issue du Schéma directeur de l'agglomération nyonnaise (SDAN), la route de distribution urbaine (RDU) est un projet d'aménagement reliant l'Est et l'Ouest du district en passant par Eysins, Nyon et Prangins. La première étape du projet est en phase de concrétisation sur la commune d'Eysins. Il s'agit non pas d'une nouvelle construction, mais d'une requalification de la route de Crassier qui traverse le village et longe le site de Terre-Bonne.

Le projet à Eysins n'est pas remis en question par la décision de Prangins de ne pas développer la deuxième étape de la RDU. Les financements des partenaires sont maintenus. En effet, une pré-convention a été signée pour entériner les intentions d'engagement relatives au secteur d'Eysins. Une contribution fédérale au projet est prévue dans le cadre du projet d'agglomération de 3^e génération du Grand Genève.



Concept RDU sur Eysins (étude de Feddersen & Klostermann, 2010)

Contexte et enjeux

La Région de Nyon a accompagné le projet depuis son démarrage en 2004 avec la constitution du Schéma directeur de l'agglomération nyonnaise (SDAN), puis du développement du concept RDU. Les partenaires ont ensuite décidé de mettre en œuvre le projet RDU en s'appuyant sur les compétences d'un chargé de projet. Une convention a été rédigée et signée en 2013. Depuis lors, la Commune d'Eysins a développé un avant-projet pour son secteur, préavisé favorablement en 2015, puis a engagé la préparation du projet définitif dont il est question dans ce préavis. La Ville de Nyon a réalisé une partie de l'infrastructure (l'allée de la Gravette) et a débuté les études pour le reste du tronçon sur son territoire communal.

Le projet d'Eysins, dont la réalisation est prévue à partir de 2022, apportera une qualité paysagère et d'usage à l'espace public de la commune. Ces aménagements sont attendus par les habitants, piétons et cyclistes. Ces objectifs sont aussi portés par la Région de Nyon, qui souhaite mettre en œuvre par étape un réseau cyclable efficace et promouvoir la qualité des espaces publics traversés.

Objet de l'action proposée

L'objectif est de réaliser un itinéraire de mobilité douce en site propre (voie réservée) sur le tronçon RDU traversant le village d'Eysins et le site d'activités de Terre-Bonne. La configuration actuelle du tronçon privilégie les transports individuels motorisés : pratiquement pas de trottoir ni de réseau cyclable, alors que les charges de trafic sont importantes.

Le projet prévoit (voir plan en annexe) :

- Une liaison piétonne continue le long de la chaussée et des trottoirs sécurisés ou en site propre avec un espace mixte piétons-vélos séparé du trafic. La continuité des itinéraires vélos est ainsi assurée ;
- Une voie de bus en site propre à l'approche du giratoire de Terre-Bonne et l'adaptation des accès et arrêts actuels ;
- Des mesures paysagères, plantations, etc. ;
- La rénovation de la chaussée.

L'étude de réalisation (phase 3 du DISREN) concerne un crédit d'étude pour un mandataire principal en génie civil et un géomètre qui devront élaborer le projet définitif, sa mise à l'enquête publique, les appels d'offres et établir le devis de réalisation. Des prestations de spécialistes sont prévues si nécessaire.

La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR, Canton de Vaud) conduit le projet en tant que maître d'ouvrage. Un appel d'offres selon les marchés publics est en phase d'organisation.

Une pré-convention a été signée entre le Canton de Vaud, la Commune d'Eysins et la Région de Nyon dans laquelle la répartition du financement a été fixée.

Le 19 juin 2019, le Conseil communal d'Eysins a accepté le préavis relatif au financement de la part régionale de l'étude de projet définitif.

Financement DISREN

	Phase 1		Phase 2		Phase 3		Phase 4	
	Mode de financement	Etude de faisabilité	Mode de financement	Pré-étude	Mode de financement	Etude de réalisation	Mode de financement	Réalisation
Coût total CHF (TTC)		*1		245 000		570 000		7 073 000
Porteurs			Eysins	64 750	Eysins porteur	95 760	Cercle porteur	1 185 000
Région			PR 08-2012	59 000	PR 49-2019-DISREN	31 920 (arrondi à 32 000)	Cercle solidaire	395 000
Fonds tiers			Canton, SDAN	121 250	Canton Eysins intérêt local	442 320	Canton, Eysins, intérêt local	5 493 000

La participation de la Confédération est inscrite dans l'accord sur les prestations qu'elle signera à l'automne 2019 avec les cantons de Vaud et de Genève. Inscrite au projet d'agglomération de 3^{ème} génération du Grand Genève, la mesure RDU Eysins, pour sa partie dédiée à la mobilité douce, fait partie d'un paquet de mesures avec un financement forfaitaire général. Le calcul exact de la subvention sera opéré sur la base du projet définitif, en fonction de ses différents éléments constitutifs (méthode de calcul mise au point par la Confédération basée sur des unités de prestations). Le montant estimé pour les travaux, uniquement dédiés à la mobilité douce, est de CHF 3,04 millions. On peut escompter environ 35% de cette somme (à préciser lors du calcul), qui figurera au titre de fonds tiers et diminuera les montants d'investissement des partenaires (Eysins, Canton, Région).

Calendrier

Automne 2019	Début de l'étude de projet définitif
2020-2021	Demande de crédit de réalisation
2022	Début des travaux

Communication

Arguments au sujet de l'intérêt de la mesure

Bénéfices pour la Région	Un maillon du réseau cyclable réalisé.
Bénéfices pour les communes	Des parcours plus sûrs et plus efficaces pour la mobilité douce.
Bénéfices pour les habitants	Qualité des espaces publics.

Conclusion

Le projet RDU à Eysins est l'aboutissement d'une démarche partenariale accompagnée par de nombreux acteurs désireux de promouvoir la qualité des déplacements en modes doux et de l'espace public. Elle constitue un maillon supplémentaire dans la construction d'un réseau régional de modes doux. La réalisation est cofinancée par le Canton, la Région et la Confédération. Ceci complète l'engagement de la Commune d'Eysins pour le développement de son espace villageois.

*1 La phase 1 (étude de faisabilité) a été réalisée pour l'entier de la route de distribution urbaine :

- préavis 23-2006 Demande de crédit de CHF 41'000 pour la réalisation du concept d'aménagement de la RDU (montant total CHF 123'000)
- préavis 56-2009 Demande de crédit de CHF 11'600 pour finaliser la conception directrice RDU (montant total CHF 71'000).

Annexes

- Fiche de répartition financière DISREN
- Plan du projet
- Pré convention

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis du Comité de direction 49-2019 relatif à une demande de crédit de CHF 32'000
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- ouï le rapport de la Commission des investissements régionaux,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'accorder le crédit de CHF 32'000 en faveur de la RDU 1^{ère} étape Eysins demande de crédit phase 3
- d'imputer le montant total de CHF 32'000 sur le compte DISREN 140.3185.
- d'accepter la participation solidaire à hauteur de 25% de la part régionale.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 25 juillet 2019, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Gérald Cretegy
Président

Olivier Haener
Secrétaire

Fiche de répartition financière DISREN

Nom du projet	RDU 1 ^{ère} étape Eysins (demande de crédit phase 3)			
Numéro de préavis	49-2019-DISREN			
Communes territoriales	Eysins			
Phase actuelle du projet	1	2	3	4

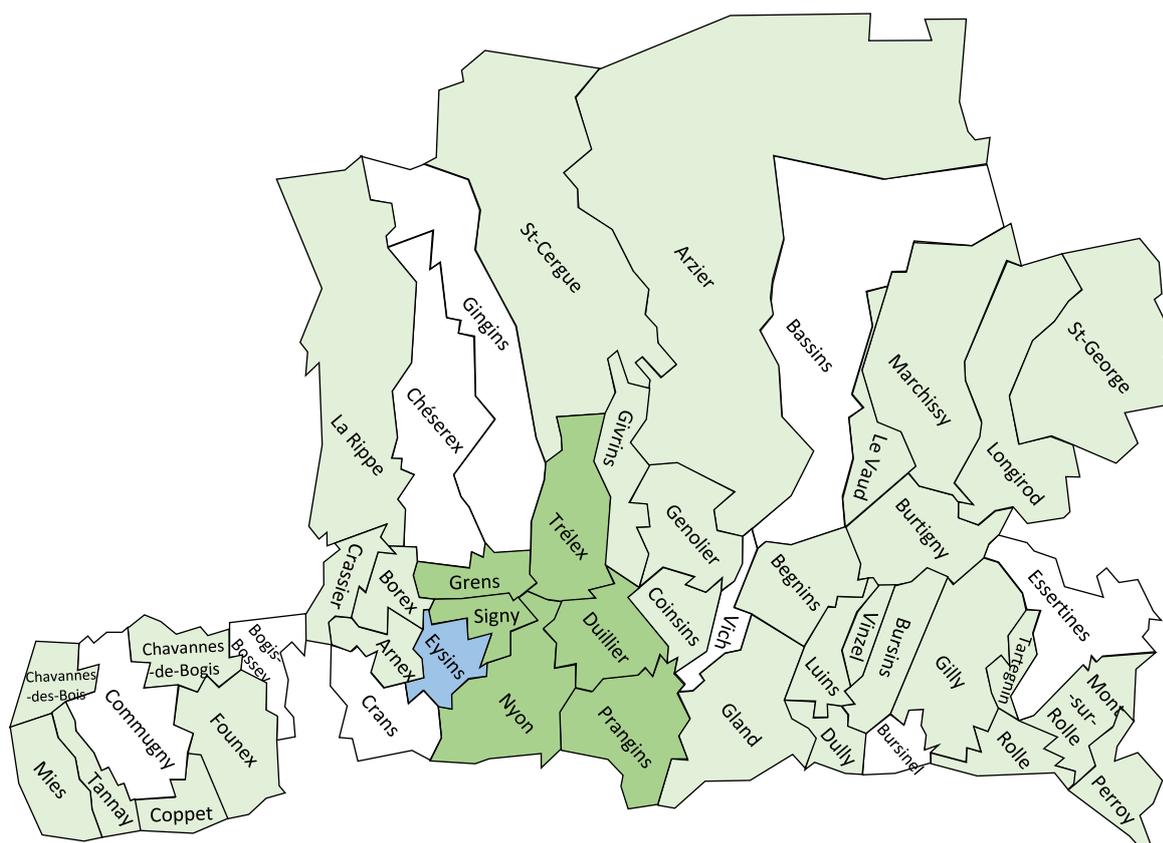
Financement du projet

Coût total du projet	CHF 570 000	100%
Fonds tiers	CHF 442 320	77.6%
Part régionale	CHF 127 680	22.4%

Répartition des cercles

Pour rappel, la part régionale est à répartir selon le mécanisme des cercles DISREN, c'est-à-dire entre le **cercle porteur (75%)** et le **cercle solidaire (25%)**.

Cercle	Communes	Part	Montant (CHF)
Porteur A	Eysins	75 %	95 760
Porteur B			
Solidaire A	Duillier, Grens, Nyon, Prangins, Signy-Avenex, Trélex.	10 %	12 768
Solidaire B	Annex-sur-Nyon, Arzier, Begnins, Borex, Bursins, Burtigny, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Coinsins, Coppet, Crassier, Dully, Founex, Genolier, Gilly, Givrins, Gland, La Rippe, Le Vaud, Longirod, Luins, Marchissy, Mies, Mont-sur-Rolle, Perroy, Rolle, St-Cergue, St-George, Tannay, Tartegnin, Vinzel.	15 %	19 152



Critères de détermination des cercles DISREN

Cercle	Communes
Porteur A	Commune territoriale
Porteur B	
Solidaire A	Communes du SDAN
Solidaire B	Autres communes

Financement selon mécanisme DISREN

Financement	en CHF	en %
Fonds tiers	442 320	77.60%
Part régionale	127 680	22.40%
Coût total du projet	570 000	100.00%

Impact sur plafond DISREN	
Impact en point d'impôt (max 0,9 pt)	0.01 pt

Répartition	Répartition			Population	Impôts aléatoires
	en %	en CHF	s/coût total		
1 Cercle porteur A	75.00%	95 760	16.80%	47 880	47 880
2 Cercle porteur B	0.00%	0	0.00%	0	0
3 Cercle solidaire A	10.00%	12 768	2.24%	6 384	6 384
4 Cercle solidaire B	15.00%	19 152	3.36%	9 576	9 576
	100.00%	127 680	22.40%	63 840	63 840

Données de répartition	Nb Com.	Population		Impôts aléatoires		CHF / hab		Valeur du Point
		hab	en %	en CHF	en %	en CHF	en %	
1 Cercle porteur A	1	1 603	1.83%	675 407	2.46%	59.74	98.70%	136 046
2 Cercle porteur B	0	-	0.00%	-	0.00%	-	0.00%	-
3 Cercle solidaire A	6	28 052	32.00%	7 918 028	28.86%	0.46	0.75%	1 842 806
4 Cercle solidaire B	31	57 999	66.17%	18 845 463	68.68%	0.33	0.55%	4 413 326
Total cercles porteurs + solidaires	38	87 654	100.00%	27 438 899	100.00%	1.46		6 392 178
Communes hors district / hors DISREN	9	11 925		4 320 249				
Total général	47	99 579		31 759 147				



LEGENDE

LIMITE PARCELLAIRE	SURFACE CARROSSABLE	ARBRE EXISTANT
EXISTANT DEMOLI	SURFACE MODS DOUX ou priorité RD, accessible auto	ARBRE ABATTU
PROJET RDU	STABILISE	ARBRE A PLANTER (ha-tige dans site)
PROJETS INDICATIFS	SURFACE ENHERBEE	HAIE VIVE
CANDELABRE (exist, demoi, projet)	TALUS	
HYDRANTE (exist, demoi, projet)		

RDU Eysins
Aménagement boulevard urbain et espaces publics
Avant-projet

AMENAGEMENTS

ETAPE INTERMEDIAIRE : SEQUENCE B CONSERVE

REF.: 148	PLAN: AVP-061a
DM.: 2300x450mm	DATE: 09.04.2018
DES.: RF	ECH.: 1/500
FICH.: 148_RDU-amenagements_secteur-b.rvtg	

Atelier Descombes Rampin SA
4 rue du Saulet | CH-1203 Genève | tél: +41 22 338 02 30 | courriel: adr-architectes.ch
ma partner sa
Birmensdorfstrasse 55 CH - 8004 Zürich | tél: +41 44 245 46 17 | fax: +41 44 245 46
15 | info@mapartner.ch | www.mspartner.ch
Chevalier SA
36, rue des Charpentiers - CP 1110 Morges | tél: +41 21 804 75 40 | jng@chevaliersa.ch



**Région
de Nyon**

Schéma directeur de l'agglomération nyonnaise (SDAN)

Route de distribution urbaine (RDU)

Pré-convention préalable à la phase de projet d'ouvrage

La présente convention de répartition est conclue entre :

la Commune d'Eysins représentée par sa municipalité

et

le Conseil régional du district de Nyon (ci-après la Région de Nyon) représenté par son Comité de direction

et

le Canton de Vaud représenté par le Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)

**en vue de l'aménagement du tronçon compris entre le giratoire de
Bellossiez (inclus) et le giratoire de Terre-Bonne (non inclus)**

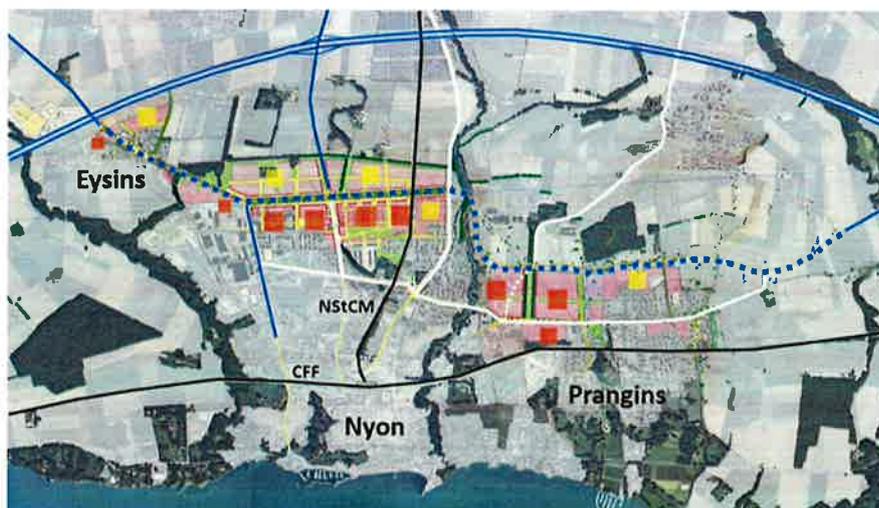
- route de Crassier (RC11) –

1. PREAMBULE

1.1 CONTEXTE

Le projet de Route de distribution urbaine (RDU) est inscrit dans le Plan directeur régional du district de Nyon (PDRN) et dans le projet d'agglomération du Grand Genève (PA1, PA2, PA3 en cours). Cette nouvelle infrastructure routière, justifiée par les potentiels de densification identifiés dans le Schéma Directeur de l'Agglomération Nyonnaise (SDAN) offre également l'opportunité de dessiner un nouveau paysage urbain, de redéfinir les réseaux de la mobilité et le réseau de l'espaces publics en intégrant les urbanisations existantes et futures.

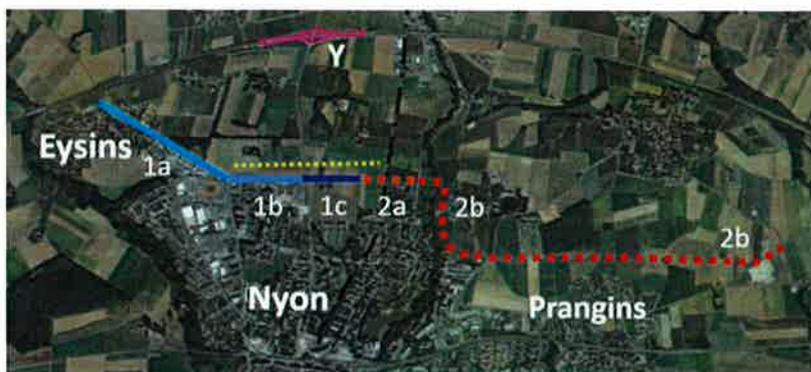
Le projet de RDU a été approuvé par les communes d'Eysins, Nyon, Prangins territorialement concernées, les communes du SDAN, la Région de Nyon et le Canton en 2010. Dans ce cadre, les partenaires ont convenu de concrétiser ce projet par le biais d'une convention de partenariat 2013-2018.



La RDU (traitillé bleu) répond aux enjeux à venir du trafic motorisé de l'agglomération nyonnaise. Elle s'intègre au sein d'un réseau de mobilité existant (routes de l'Etraz, d'Oulteret, av. des Eules, jonctions autoroutières, ...) et le complète. La RDU offre un potentiel important de développements urbains de qualité dans un périmètre compact

■ urbanisation en cours, à court et moyen terme
 ■ urbanisation à long terme et très long terme

La concrétisation de la RDU se fera par étapes et par tronçons : le tracé de la RDU reprend la RC 11 B-P et la RC 19 B-P entre le giratoire de Bellossiez et l'allée de la Petite Prairie (RDU 1^{ère} étape - tronçons 1a, 1b et 1c sur la carte ci-dessous) sur les communes d'Eysins et de Nyon. Un nouveau barreau routier est ensuite créé dans le prolongement de la RC 19 et de l'allée de la Petite Prairie (RDU 2^{ème} étape - tronçons 2a et 2b), il franchit la ligne ferroviaire du NStCM et l'Asse et se poursuit au sud du secteur de Changins pour se connecter à la RC 30, à Prangins au niveau du giratoire des Mûrettes.



1.2 OBJECTIF DE LA CONVENTION

L'objet de la présente convention porte sur le tronçon sis sur la commune d'Eysins compris entre les giratoires de Bellossiez et de Terre-Bonne de la RC11 – BP et qui a fait l'objet d'une étude d'avant-projet (tronçon 1a, en bleu clair sur la carte).

La configuration actuelle de ce tronçon privilégie les transports individuels et il n'y a pratiquement pas de trottoirs alors que les charges de trafic sont importantes (10'000 véhicules/jour environ). L'objectif est d'offrir un itinéraire modes-doux continu sur un kilomètre environ et en une seule étape de travaux, à réaliser à partir de 2022.

1.3 ORGANISATION DE L'AVANT-PROJET

L'avant-projet, intégrant mobilité douce, aménagements paysagers et réaménagement de la plateforme ferroviaire, a été pilotée par la commune d'Eysins en partenariat avec la Région de Nyon et la Direction générale de la mobilité et des routes (ci-après DGMR). Le suivi de l'étude s'est réalisé conformément aux dispositions de la convention de partenariat 2013-2018.

- Le pilotage politique de l'étude a été pris en charge par le groupe de pilotage de la RDU (GROUPEIL), composé par les communes de Nyon, d'Eysins et de Prangins, de la Région de Nyon, du Service du développement territorial (SDT) et de la DGMR.
- Le pilotage technique de l'étude a été pris en charge par le chargé de projet RDU (Région de Nyon) accompagné par le groupe technique, composé de représentants de la commune d'Eysins, du SDT et de la DGMR.

Dans le cadre de l'avant-projet, plusieurs consultations et coordinations ont été menées avec les propriétaires privés (Nemaco, Fenaco), les exploitants (l'association des betteraviers, la Forestière), les associations d'intérêt public (ATE, Pro vélo) et la commune de Nyon (Service technique - TEM).

Les services cantonaux ont été consultés lors de l'élaboration du projet, puis dans le cadre d'un examen préalable organisé en fin d'étude (2014).

L'ensemble de l'avant-projet a fait l'objet d'une présentation auprès de la Municipalité d'Eysins le 2 juin 2014, puis d'une présentation publique le 2 septembre 2014.

Un complément sur la parcelle 177 (propriétaire : Fenaco) a été mené fin 2017 – début 2018 tenant compte du fait que le transbordement des betteraves restera à court et moyen terme sur la parcelle 177 (à terme : transbordement intégré à la plateforme ferroviaire d'Eysins). Fenaco a donné son accord de principe en février 2018 sur le nouvel aménagement passant en bordure de la parcelle 177.

2. EXPOSE DE LA SITUATION

Au terme de l'avant-projet, le groupe de pilotage s'est prononcé sur la variante retenue, les principes de financement des travaux et l'organisation de la phase d'études de projet (SIA 103 phases 32, 33, 41, 51 partielle). Les décisions prises sont présentées ci-dessous.

2.1 VARIANTE RETENUE

2.1.1 Le concept

Le principe d'aménagement de la variante retenue par le GROUPEIL RDU lors de la séance du 24 août 2014 consiste à requalifier la route de Crassier afin d'y intégrer un itinéraire modes doux continu et des aménagements paysagers.

Une voie de circulation par sens est prévue ainsi qu'une piste bidirectionnelle pour piétons et cyclistes entre le carrefour de l'Aiselet et le giratoire de Terre-Bonne. Cette dernière se localise au sud de l'axe.

Une voie bus est proposée à l'approche du giratoire de Terre-Bonne. L'accès existant au site de Terre-Bonne et les arrêts de bus actuels sont adaptés pour mieux répondre aux besoins à court et long terme. Les fonctions actuelles de l'axe en tant que route cantonale ont été vérifiées à l'horizon 2030 (capacité d'écoulement du trafic futur, convois exceptionnels, etc).

Le tracé de la piste mixte piétons/cycles sur la parcelle 177 a fait l'objet d'une étude complémentaire dont les résultats ont été validés entre février et avril 2018.

Dans l'avant-projet, le réaménagement de la traversée d'Eysins est décliné en deux étapes, court terme et long terme. La pré-convention porte uniquement sur la variante à court terme.

2.1.2 Les emprises nécessaires au projet

Ce projet nécessite des emprises foncières et des servitudes publiques de passage. Ces dernières ne sont pas admises pour l'élargissement de l'assiette routière. En revanche, cette solution peut être admise pour la mobilité douce. Sur le tronçon hors traversée de localité, une servitude de passage pour la mobilité douce sur la parcelle 179 a été inscrite dans une charge foncière signée entre la commune d'Eysins et l'entreprise Nemaco, propriétaire de la parcelle.

2.2 PRINCIPES DE REPARTITION DES COÛTS DES TRAVAUX

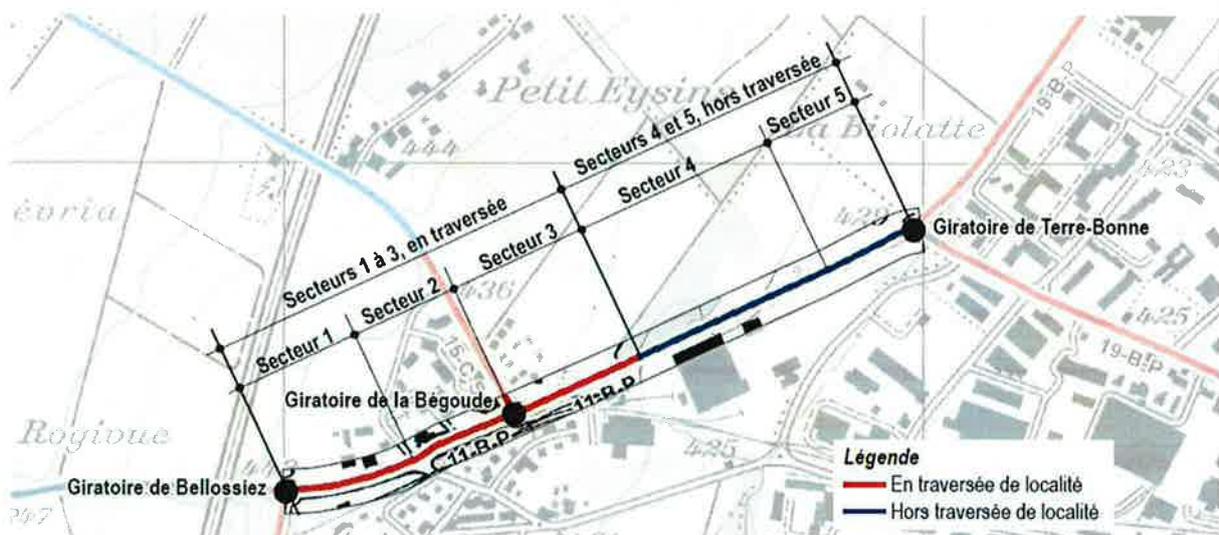
Le projet adopté par le GROUPEL est évalué à 7'073'000.- CHF (à + ou - 20 %), dont **30 % environ à la charge du Canton et 70 % environ à la charge de la commune d'Eysins et de la Région de Nyon**. Les acquisitions de terrains et/ou les frais liés aux servitudes publiques de passage n'ont pas été pris en compte dans cette estimation. Les principes de répartition des coûts ont été définis sur la base de la loi cantonale sur les routes (LRou).

2.2.1 Tronçon de la RDU en traversée de localité

Les aménagements réalisés en traversée de localité sont pris en charge par la commune d'Eysins. Celle-ci pourrait bénéficier d'une participation de la Région de Nyon en fonction de l'intérêt régional des aménagements.

2.2.2 Tronçon de la RDU hors traversée de localité

Les travaux sur la chaussée et les aménagements du réseau cyclable cantonal sont financés à 100% par le Canton. Les aménagements piétonniers, dont la nécessité est reconnue par le Canton, sont pris en charge à hauteur de 50% par ce dernier. Le solde est à la charge de la commune. Les aménagements paysagers, l'éclairage public et le mobilier urbain sont financés à 100% par la commune d'Eysins.



2.2.3 Autres sources de financements

- La Région de Nyon participe au projet par le biais du soutien régional à l'investissement (DISREN / part régionale : ordre de grandeur CHF 1'580'000.-).
- Les aménagements en faveur de la mobilité douce ont été inscrits dans la mesure 31-19 du Projet d'agglomération du Grand Genève (PA3).
La mesure 31-19 ayant été retenue à l'évaluation, une subvention fédérale pourrait être attribuée (ordre de grandeur : 1'050'000 CHF – début des travaux vers 2022), sous réserves de la décision finale de la Confédération (passage aux Chambres fédérales prévu début 2019). La subvention sera répartie entre les partenaires (Commune, Région de Nyon et Canton) au prorata des coûts pris en charge par chacun d'eux pour les travaux bénéficiant de ladite subvention.
- Le projet pourrait également bénéficier d'une subvention cantonale pour les aménagements cyclables à hauteur de 15 % (ordre de grandeur : 718'000.- CHF) au titre de l'article 29a de la LMTP, sous réserves de l'obtention de la mesure 31-19 et de la reconduction du Crédit cadre Vélo pour les mesures du PA3.
- Dans sa partie en localité, le projet pourrait bénéficier, pour l'entretien de la chaussée, d'une subvention cantonale au titre de l'article 56 de la Loi sur les routes.

3. PRINCIPES GENERAUX D'ORGANISATION ET DE FINANCEMENT DES PHASES D'ETUDES DE PROJET ET DE REALISATION

3.1 PILOTAGE

Le suivi politique et stratégique du projet est confié à un comité de pilotage (COPIL) regroupant des représentants de la commune d'Eysins, de la Région de Nyon et de la DGMR-IR. Ce COPIL sera présidé par le représentant de la commune d'Eysins.

Le suivi technique est confié à une équipe de projet (EPR) regroupant la DGMR-IR, un représentant de la commune d'Eysins et de la Région de Nyon, le ou les mandataires et, au besoin, la DGMR, division entretien arrondissement ouest. L'EPR est responsable de la mise en œuvre des décisions du COPIL et lui soumet toutes modifications ou adaptations du projet.

Des séances de coordination sont à prévoir avec des tiers privés et le service technique de Nyon (TEM), notamment au niveau du giratoire de Terre Bonne (amélioration TP) et de la continuité des modes-doux (en direction de la Gravette). Ces coordinations sont assurées par l'EPR.

La commune d'Eysins et la DGMR-IR seront chargées de mettre à l'enquête le projet dans son ensemble (tronçons en et hors localité). A cet effet le rôle de Maître de l'ouvrage pour l'ensemble du projet sera confié à l'Etat de Vaud.

3.2 ORGANISATION DU MANDAT

En raison des montants prévus, l'attribution du mandat des phases d'études de projet et de réalisation se fera par une procédure d'appel d'offres avec une tranche ferme (SIA 103 phases 32, 33, 41, 51 partielle) et une tranche conditionnelle (SIA 103 phases 51 solde, 52 et 53). L'engagement de cette dernière dépendra de l'obtention des crédits de construction. L'étude du projet devra se faire avec l'aide de spécialistes d'éclairage public et d'aménagements paysagers.

Les rôles et les responsabilités de la DGMR-IR et de la commune d'Eysins lors de la phase de travaux seront définis dans une convention, une fois les études achevées. Une éventuelle délégation de maîtrise d'ouvrage à la DGMR-IR pour la partie en traversée de localité pourra être discutée, puis ratifiée dans le cadre de la convention de réalisation.

Cela étant, les parties conviennent de ce qui suit:

4. PRE CONVENTION

L'objectif de la présente pré-convention est de constituer un document de référence commun à tous les partenaires et servant de base aux différentes phases du processus :

Phase 1 :

- 1a) élaboration d'un avant-projet précisant les caractéristiques techniques du projet et son estimation financière. Phase effectuée en 2013-2014 / examen préalable et préavis en 2015 / complément sur parcelle 177 effectué fin 2017-début 2018 ;
- 1b) élaboration du projet d'ouvrage permettant la mise à l'enquête et la mise en soumission des travaux, dans le respect de la vision d'ensemble du concept RDU et ses qualités intrinsèques;

Phase 2 :

- 2a) élaboration du projet d'exécution permettant la réalisation des travaux, dans le respect du concept RDU;
- 2b) travaux de réalisation.

ENGAGEMENT DES PARTIES CONTRACTANTES

Les partenaires que sont le Canton de Vaud, la commune d'Eysins et la Région de Nyon s'engagent à :

- a) Mettre en œuvre les phases citées ci-dessus en se basant sur le principe d'aménagement validé par le GROUPEL RDU le 28.08.2014 jointe au présent document et le complément « Fenaco » d'avril 2018 (annexe 1),
- b) A confier au COPIL le pilotage politique et stratégique du projet (phases 1b et 2). Il devra notamment s'assurer que les principes d'aménagements adoptés à ce jour seront respectés. Si lors des phases d'étude ou de la mise à l'enquête, des contraintes impliquent des modifications des principes de fonctionnement et d'aménagement du projet, ces adaptations devront être validées par le COPIL. Il devra également assurer la coordination avec les partenaires privés,
- c) A confier à l'EPR le pilotage technique du projet (phases 1b et 2) et la coordination avec les tiers,
- d) A confier le rôle de maître de l'ouvrage au Canton de Vaud et à son représentant la DGMR,
- e) A informer la Région de Nyon afin qu'il puisse assurer la vision d'ensemble du concept RDU et son intégration au sein du monitoring RDU,
- f) Assurer la mise à l'enquête du projet et mener des coordinations régulières pour suivre l'évolution des études puis des travaux sur les tronçons en et hors traversée,
- g) Assurer le financement du projet selon la clé de répartition suivante :
 - o **Commune d'Eysins : 46.1 %**
 - o **Part régionale : 22.4 %**
 - . cercle porteur : 75% de la part régionale
 - . cercle solidaire : 25 % de la part régionale
 - o **Canton de Vaud : 31.5 %**

Le tableau ci-après présente la participation entre les 3 partenaires pour le coût total estimé du projet

	Partenaire	Montants TTC	%
Part communale	Eysins (intérêt local)	3'268'000.-	46.1%
Part régionale	cercle porteur	1'185'000.-	16.8 %
	cercle solidaire	395'000.-	5.6 %
Part cantonale	Canton	2'225'000.-	31.5 %
	TOTAL	7'073'000,-	100%

Eysins : une partie du montant à la charge de "Nemaco", estimée à 214'000.- CHF, sera prise en charge par la commune d'Eysins.

La Région de Nyon participe, par le biais d'un soutien régional à l'investissement (DISREN), aux aménagements d'intérêts régionaux réalisés par la commune. Selon l'accord de principe du 12 juillet 2018, la part régionale s'élève à 1'580'000 CHF, représentant 22,4 % des coûts (estimation mai 2018).

En cas d'évolution significative des coûts à la fin de la phase 1b, la clé de répartition précitée sera redéfinie sur la base des coûts les plus récents et appliquée pour la phase 2, sans effet rétroactif sur la phase 1b.

- h) Tout mettre en œuvre pour l'obtention des crédits nécessaires à la phase 1b.

PLANNING INTENTIONNEL

Dès signature de la présente pré-convention, les principales échéances visées sont:

- Dépôt du crédit d'étude – phase 1b) : **fin 2018**
Coût estimatif du crédit d'étude - phase 1b : 400'000.- à 450'000.- CHF, à répartir au prorata de la participation des partenaires
- Démarrage des études de projet : **début 2019**
- Mise à l'enquête publique du projet : **2019/2020**
- Soumission des travaux et devis de réalisation : **2020**
- Crédits de réalisation : **2020/2021**
- Demande de cofinancement fédéral : **2021**
- Démarrage des travaux : au plus tôt à partir de **2022**

VALIDITE DE LA PRE-CONVENTION

La présente pré-convention entre en force dès signature par l'ensemble des parties et reste valide pour une durée allant jusqu'à la signature de la convention financière de réalisation qui interviendra au terme de la phase 1b

Ainsi fait et signé en quatre exemplaires

Eysins, le 8 octobre 2018

Au nom de la Municipalité d'Eysins:



M. Georges Rochat, Syndic



Mme Jacqueline Genoud, Secrétaire municipale

Lausanne, le 21/11/18

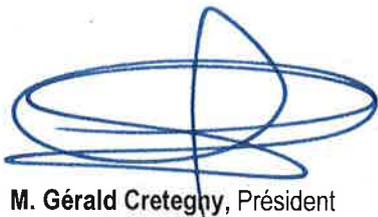
Au nom du Canton de Vaud:



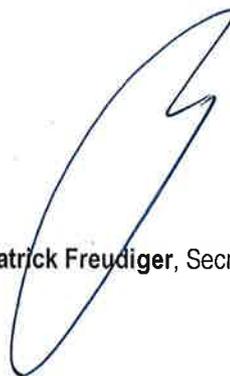
Mme Nuria Gorrite, Cheffe du DIRH

Nyon, le 12.10.18

Au nom de la Région de Nyon:



M. Gérald Creteghy, Président



M. Patrick Freudiger, Secrétaire général

Copie de la pré-convention signée, pour information: DGMR, divisions Planification et Infrastructures

DGMR, division Finances et support, section juridique

5. ANNEXES

ANNEXE 1 – RDU EYSINS

PLAN DE REQUALIFICATION DE LA RC 11 A EYSINS ENTRE LES GIRATOIRES DE BELLOSSIEZ ET DE TERRE-BONNE

